

Journal de pharmacie et de chimie

Académie nationale de pharmacie (France). Auteur du texte.
Journal de pharmacie et de chimie. 1882.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

M. le président renvoie la note de M. Chicandard sur les peptonates métalliques, au comité de rédaction du *Journal de Pharmacie et de Chimie*.

M. Champigny présente des fragments d'un calcul dont il a déterminé l'aspect, la composition et la formation. M. Méhu rapporte qu'il a eu l'occasion de voir certains calculs d'oxalate de chaux de couleur verdâtre.

M. Portes communique le travail de la commission chargée d'examiner le nouveau procédé de M. de Vry, pour le dosage du quinquina. Le rapport de M. Portes est adopté.

M. Lefort présente des échantillons de parfum obtenus il a vingt-sept ans, par le procédé de Millon.

M. Guichard lit le rapport de la commission sur la candidature de M. Catillon.

La séance est levée à quatre heures.

NECROLOGIE

M. Schaeuffèle. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Schaeuffèle, notre très honoré collègue, docteur ès sciences, agrégé de l'Université, deux fois membre de la commission du Codex, ancien président de la Société de pharmacie et de la Société de prévoyance.

C'était un des pharmaciens les plus distingués et les plus justement considérés de notre pays; son commerce était des plus agréables, sa loyauté à toute épreuve. C'est une perte qui sera vivement ressentie par tous ceux qui ont été à même de le connaître.

MM. Vigier, Dethan, Genevoix, lui ont adressé un dernier adieu au nom de la Société de Pharmacie, de la Société de Prévoyance, et de la Pharmacie centrale de France. Voici le discours de M. Vigier :

Messieurs,

Au nom de la Société de pharmacie de Paris, je viens adresser un dernier hommage et un suprême adieu à notre cher et vénéré collègue Schaeuffèle, que la mort vient de nous ravir.

L'année 1881 est déjà, pour nous, bien tristement mémorable.

Sous l'impression de la douleur que nous a fait éprouver la perte de notre illustre président honoraire, Bussy, voici qu'un nouveau malheur vient encore nous frapper. Schaeuffèle, le membre le plus zélé de notre Compagnie, celui qui, malgré son grand âge, travaillait avec le plus de sollicitude à la prospérité de notre profession, Schaeuffèle n'est plus.

Il nous quitte, après avoir bravement accompli sa tâche ici-bas.

Parti de la plus humble condition, il a su s'élever par son intelligence, son énergie et sa loyauté !

Grâce à son caractère conciliant, à la sûreté de ses relations, il s'était créé des amitiés solides, qui n'ont été rompues que par la mort. Il a toujours trouvé, en effet, chez ses amis, l'appui que ne pouvait lui offrir sa famille, tombée injustement dans la pauvreté ; sa première jeunesse avait été très malheureuse. A ce grave moment où le jeune homme fait choix d'un état, où il a le plus besoin du secours de ses parents, lui, il savait qu'il ne pouvait compter que sur lui-même.

D'ailleurs, Messieurs, permettez-moi de retracer ici en quelques mots les diverses phases de cette longue et honorable existence. Nous y puiserons ensemble de nobles exemples et de sages enseignements.

Jean-Martial-Désiré Schaeuffèle est né à Bruges, le 31 mai 1802.

Il était le quatrième enfant de Jean Schaeuffèle, Westphalien au service de la France, commandant d'état-major et aide de camp du maréchal Jourdan.

Les malheurs qui suivirent la chute de l'empire se firent vivement sentir dans la famille du vieux soldat, et pendant quelques années, on dut descendre aux plus infimes métiers pour vivre.

Cette rude école de l'adversité leur fut profitable à tous, parce qu'ils étaient forts et vertueux.

A quinze ans, en 1817, le jeune Schaeuffèle quitta sa mansarde de la rue Furstemberg, pour entrer en apprentissage chez Casse, pharmacien à Saint-Germain-en-Laye. Il montra de

suite un goût très vif pour les travaux de l'esprit. Pendant six ans il apprit consciencieusement son métier, et quand le temps le lui permettait, il venait à pied à Paris s'informer des moyens de s'élever dans sa profession. C'est ainsi qu'il apprit ce que c'était que l'internat en pharmacie. Le jeune Soubeiran fut son initiateur et son maître.

Il concourut en 1823, et fut admis interne à l'hôpital de la Charité.

C'est là qu'il se lia étroitement avec Girardin, de Rouen, et Lecoq, de Clermont, liaisons qui devaient avoir une si heureuse influence sur sa destinée. Touchant exemple que devraient bien méditer les adversaires de l'internat en pharmacie.

En 1827, il fut reçu maître en pharmacie. Son père ayant obtenu, en compensation de ses loyaux services, une petite place dans l'administration du département du Haut-Rhin, les trois sœurs de Schaeuffèle fondèrent à Colmar une institution qui eut un grand succès, et lui, pour ne pas s'éloigner de sa famille, acheta, en 1829, la pharmacie de Lacrêtas, à Thann.

Lacrêtas, vivant au milieu d'un grand nombre d'ouvriers, s'était initié à la grande fabrication des produits chimiques chez Kestner, et quittait Thann pour venir fonder à Paris l'usine de Javel. Il avait rencontré en Schaeuffèle un successeur digne de lui.

En effet, Schaeuffèle était vraiment doué pour être un homme utile dans une ville ouvrière. Pendant vingt ans il n'a cessé de s'occuper des intérêts de la localité : administrateur du collège, du bureau de bienfaisance, de l'hôpital ; suppléant du juge de paix, membre du conseil municipal, du jury médical et du conseil d'hygiène.

Il faisait face à tout avec une activité surprenante. Ce qui ne l'empêcha pas de continuer tout seul son instruction universitaire. Nous le voyons en 1843, c'est-à-dire à quarante et un ans, obtenir le diplôme de bachelier ès lettres ; en 1844, celui de bachelier ès sciences ; en 1845, celui de licencié ès sciences ; en 1850, celui de docteur ès sciences physiques. Il se fait recevoir agrégé à la faculté de Strasbourg en 1844, dans l'intervalle de ses examens. Quelle énergie, quelle valeur et combien

nous devons d'éloges et de regrets à tant d'efforts victorieux !

La révolution de 1848 survint et le trouva heureux, honoré, entouré de sa femme et de deux enfants, une fille, aujourd'hui madame Litras, et un fils, qui est à mes côtés, et qui occupe un rang distingué dans la pharmacie militaire.

En 1850, sa fortune est détruite par les événements invincibles, et il lui faut recommencer sa vie comme en 1829, dans des conditions encore plus pénibles. C'est alors qu'il trouva en son ami Lecoq un protecteur puissant et désintéressé. Lecoq lui acheta la pharmacie Pelletier, rue Jacob, le laissant libre de faire ses remboursements à sa volonté.

A partir de ce moment, il nous appartient. Il devient en 1852 membre, puis président de la Société en 1863.

La même année il est nommé chevalier de la Légion d'honneur, et en 1866 et 1880, membre de la commission du Codex.

A travers tant d'occupations diverses et d'événements imprévus, Schaeuffèle a trouvé le temps de publier des travaux originaux :

1° Sa thèse de docteur ès sciences : *Recherches médico-légales sur le zinc* (dosage de l'arsenic dans le zinc);

2° Mémoire sur quelques sulfates de la série du magnésium;

3° Note sur la quinoïdine dans les quinquinas de la Nouvelle Grenade.

Ajoutons à cela ses rapports et travaux dans les commissions, où ses conseils étaient si appréciés, et j'aurai fini une tâche qui m'a été douce à remplir.

Telle fut, Messieurs, la vie laborieuse et utile de Schaeuffèle; telles furent ses vertus, auxquelles j'aurais voulu donner un relief, que vos souvenirs et vos regrets eussent exigé de moi, et que je me sens incapable de mettre à la hauteur de notre peine.

Schaeuffèle est mort en homme de bien au milieu de ses enfants éplorés, emportant l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu. Avant que cette tombe se referme sur ses restes vénérés, je lui dis un dernier adieu.